

Communiqué FSU 31- Chaleurs extrêmes et crise climatique : Pas de place pour l'inaction !

Les températures exceptionnellement élevées annoncées dans les prochains jours, qui s'installent déjà depuis plusieurs semaines, imposent une réaction immédiate des pouvoirs publics et des employeurs.

Il ne s'agit plus d'épisodes ponctuels ou exceptionnels, mais d'une réalité appelée à se répéter et à s'intensifier sous l'effet du dérèglement climatique. Les périodes de fortes chaleurs débutent désormais plus tôt dans l'année et se prolongent jusqu'à l'automne.

Face à cette situation, la FSU 31 interpelle la Préfecture de Haute Garonne, le Conseil départemental, Toulouse Métropole ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales : des mesures concrètes doivent être prises sans délai afin de protéger la santé des salarié·es, des agent·es publics, des élèves, étudiant·es et des usager·es des services publics.

Les premières victimes de la chaleur au travail sont les salarié·es les plus exposé·es : facteurs et factrices, ripeur·euses, personnels des espaces verts, agentes et agents territoriaux, ouvrier·ères du bâtiment, personnels de nettoyage, aides à domicile, personnels de restauration, mais aussi l'ensemble des travailleuses et travailleurs exerçant dans des locaux inadaptés ou insuffisamment ventilés.

La prévention ne peut reposer sur la seule responsabilité individuelle. Il appartient aux employeurs publics et privés d'adapter sans délai les conditions de travail, et d'études aux risques liés aux fortes chaleurs.

Depuis le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, le Code du travail comporte un chapitre spécifique consacré à la prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense (articles R.4463-1 à R.4463-8). Les employeurs doivent évaluer les risques liés à la chaleur et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées, comme par exemple l'aménagement des horaires, l'augmentation des pauses, la suspension des tâches pénibles aux heures les plus chaudes, la mise à disposition d'eau potable fraîche en quantité suffisante, des équipements adaptés ;

Concernant les établissements scolaires, et universitaires, nous demandons à la Préfecture, au Rectorat, aux communes et au Conseil départemental, à la Région ainsi qu'aux directions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des élèves et des personnels.

Lorsque les températures rendent les apprentissages impossibles et mettent en danger la santé des enfants et des adultes, des mesures exceptionnelles doivent être prises, notamment l'arrêt des cours l'après-midi si les locaux ne permettent pas un accueil dans des conditions garantissant la sécurité des personnels et des élèves, l'adaptation des activités pédagogiques et la fermeture des locaux inadaptés.

Les écoles, les collèges, les lycées, les universités, et l'ensemble des équipements publics ne peuvent plus être pensés isolément. Ils doivent s'inscrire dans une logique de quartier résilient, permettant de mobiliser, en cas d'épisode de chaleur intense, d'autres équipements adaptés et rafraîchis : bibliothèques, médiathèques, piscines, centres socioculturels ou équipements sportifs.

Ces lieux doivent pouvoir continuer à accueillir les enfants et les jeunes dans des conditions sûres, en proposant des contenus pédagogiques adaptés et des activités compatibles avec les contraintes climatiques.

Communiqué FSU 31- Chaleurs extrêmes et crise climatique : Pas de place pour l'inaction !

Au-delà de ces réponses d'urgence, il est indispensable d'engager une véritable politique d'adaptation des lieux de vie au changement climatique.

Les services publics, les collectivités territoriales et les agences publiques chargées de la transition écologique, comme l'Ademe alors que le gouvernement la dépêche, doivent pleinement contribuer à cette transformation. L'État doit leur donner les moyens d'agir afin d'accélérer la rénovation thermique, la végétalisation, le déploiement de solutions de rafraîchissement passif et l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs.

Alors que le changement climatique est une réalité scientifiquement documentée, trop peu d'investissements sont réalisés pour adapter les bâtiments scolaires, les lieux de travail et les services publics. Le fonds vert mis en place en 2023 pour soutenir les collectivités territoriales dans leurs investissements en faveur de la transition écologique – notamment l'adaptation du bâti, voit son budget fondre comme neige au soleil, passant de 2,4 milliards d'euros en 2024 à 837 millions pour 2026 !

Anticiper, protéger, adapter et transformer : telle doit être la ligne de conduite face aux épisodes de chaleur extrême qui se multiplient.